

Objectif Zéro Pesticide : les alternatives aux produits chimiques

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts et promenades accessibles ou ouverts au public. Pour les particuliers, cette interdiction entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. **Quelles alternatives sont possibles pour les agents municipaux et les jardiniers amateurs ?**

Les alternatives préventives

Lors de la plantation de massifs fleuris, arbres ou arbustes, le sol peut parfois être laissé à nu. Or des végétaux non désirés colonisent très vite ces zones inoccupées, font concurrence aux jeunes plantations et obligent alors à désherber fréquemment.



Le paillage

Cette technique consiste à placer un matériau organique (écorces, feuilles mortes, broyat de végétaux), minéral (ardoise, gravillons, pouzzolane) ou synthétique au pied d'une plantation pour éviter l'apparition d'herbes non désirées. Le paillage présente comme autre avantage de conserver l'humidité du sol.

Les plantes couvre-sol

La végétalisation volontaire dans les massifs, à l'aide de plantes vivaces pouvant recouvrir rapidement toutes les zones de sol nu, permet de réduire la concurrence avec la flore sauvage et le désherbage, tout en apportant un supplément esthétique grâce à leur feuillage persistant.

Le semis en pied de mur et l'engazonnement des trottoirs

Sur les trottoirs et les allées en revêtement perméable, semer un « gazon » adapté au piétinement, entretenu par une tonte rase régulière, permet de maintenir la matérialisation d'un cheminement

en réduisant les besoins de désherbage.

Les plantations en pied de mur, entre le revêtement du trottoir et le pied des bâtiments ou des clôtures permet de favoriser le développement de plantes ornementales, là où l'on pouvait auparavant appliquer un désherbant chimique.

Les alternatives curatives

Les méthodes alternatives curatives présentent une large gamme de matériel aussi bien manuel que mécanique, électrique ou thermique. Le choix de ces méthodes peut s'opérer en fonction du type de surface et de la qualité de revêtement (état de dégradation).

Le désherbage manuel

Avec l'arrêt des produits chimiques, la binette redevient indispensable au jardinier pour retirer les herbes indésirées.



Le désherbage mécanique

Des balayeuses et matériel type débrousailluse, permettent un entretien des trottoirs, de la voirie et des zones plus difficiles d'accès. L'offre diversifiée de ce type de matériel (lames contrarotatives, brosses...), avec de bons conseils, permet d'adapter son entretien aux revêtements pour ne pas les endommager.

Le désherbage thermique

Ce procédé utilisant de l'eau chaude ou un brulage à flamme est assez efficace. Chez-vous, récupérez l'eau de cuisson de vos aliments pour la répandre dans vos allées sur les plantes indésirées.

Pour ce qui concerne l'outillage à flamme, il est seulement préconisé pour désherber de petites surfaces. La chaleur risque de provoquer la levée de dormance de certaines graines de plantes indésirables, il faut donc des passages réguliers et persévérer jusqu'à l'épuisement du stock de graines contenu dans le sol. Il s'agit également d'utiliser une énergie fossile (gaz).



Accepter le végétal

Ce changement des pratiques nécessitera une évolution des regards et une plus grande tolérance sur la présence d'herbes sur nos trottoirs.

L'évolution de notre paysage, avec une place accrue laissée au végétal permettra d'encourager et de préserver la biodiversité.

Afin d'aider les agents municipaux dans leur travail, les habitants peuvent désherber leur partie de trottoir (sans pesticides bien sûr !).